Compte rendu des CTL des 30 et 31 janvier 2020

Deux CTL distincts étaient convoqués les 30 et 31 janvier derniers suite au boycott de la première convocation de chaque CT le 23 janvier.

CTL du 31 janvier 2020 : suppression d'emplois 2020

Nous allons la faire courte : 8 suppressions pour 2020. Ou plutôt « mouvements d'emplois », nouveau terme utilisé par l'administration. Personnellement, j'aime* bien : les euphémismes permettent de ne pas assumer la réalité et de mettre un joli nœud autour du paquet cadeau…

Bref, puisque les débats dans cet exercice n'en sont jamais (« c'est le politique qui décide, nous ne pouvons qu'appliquer »), nous avons décidé de ne pas siéger et d'occuper notre temps d 'une meilleure façon :

Quoi de mieux que le FIBD pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens à nos combats, nos revendications ?

Vous trouverez le compte rendu de notre action en cliquant sur le lien ci-dessous (ouvrir dans Firefox) :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/160/52-action-au-festival-de-la-bd.html

CTL du 30 janvier 2020

L'ordre du jour ne comportait que des points « pour information ». Nous nous sommes longuement posé la question de siéger : Quel intérêt si nous n'avons aucun avis à rendre ?
Et puis, nos informateurs nous ont indiqué qu'une autre OS souhaitait siéger. Comme nous ne souhaitions pas les laisser se faire manger tout cru par l'ogre administratif, nous avons décidé de les accompagner en essayant d'intervenir le moins possible. Je vous avoue que c'est un exercice difficile, mais nous avons tenu bon ! Même si nous avons parfois dû nous mordre la langue devant certaines énormités énoncées.
Très honnêtement, nous sommes quand même intervenus plusieurs fois. Quitte à être là, autant ne pas laisser dire de contre-vérités par les autres participant.e.s !

I Bilan des permanences en MSAP

Le bilan est plus que succin : cela ne fonctionne pas. Personne (ou quantité négligeable) ne vient ou ne prend rendez-vous. Pourquoi ? Ce n'est pas à nous de répondre à cette question, mais rappelez-vous que nous l'avions annoncé, expliqué, démontré lors de la mise en place des MSAP.

II Présentation des protocoles avec les MFS

Nous combattons de toutes nos forces et depuis de longs mois, la réforme dite « nouveau réseau de proximité » et ces conséquences : la création de MFS, maintenant nommées EFS et précédemment MSAP.
(Au passage, la cotisation 2020 sera offerte à celui ou celle qui trouvera le prochain acronyme pour ces « machins »)

Si nous combattons cette réforme, ce n'est pas pour aller tailler le bout de gras à son propos et faire de la cogestion. Ce ne sont pas les valeurs de NOTRE organisation.
Nous nous sommes donc contenté de sagement écouter.

III Organisation cible du SIP de Cognac

La raison invoquée de cette ré-organisation est d'harmoniser les fonctionnements des SIP d'Angoulême et Cognac.
Ainsi une cellule foncière clairement identifiée sera créée, la cellule recouvrement-compta sera renforcée (un agent de secteur viendra ponctuellement donner un coup de main), un CRT sera mis en place.

Moi, je me suis toujours demandé comment on pouvait faire plus avec moins, créer des cellules avec moins de personnel… Mais je ne fais pas partie des premiers de cordée, je dois manquer de hauteur de vue…

Bref, espérons que cela fonctionne, et surtout que les conditions de vie au travail ne se dégradent pas.
Nous serons particulièrement vigilants là-dessus. Mesdames et messieurs les Cognaçais, nous comptons sur vous pour nous alerter au moindre problème, quel qu'il soit.

IV Télétravail : bilan campagne 2019 et infos pour 2020

Nous vous ferons grâce des statistiques, le plus intéressant étant le retour des agents et agentes concernés et des chefs et cheffes de service.
L'immense majorité des agent.e.s a un retour positif, preuve en est : 90 % envisageaient de renouveler, dont 63 % avec une augmentation du nombre de jours.
Quelques difficultés, bien évidemment, mais rien de rédhibitoire.

Du côté des chef.fe.s de service, je vous avoue être tombé 2 fois de ma chaise (rassurez-vous je ne me suis pas fait mal) :
Une première fois en lisant les documents : plus de la moitié des chefs de service concernés constataient, je cite, « que la présence d'un télétravailleur avait des conséquences sur le fonctionnement collectif », « une complexification de l'organisation et la nécessité de différer quelques échanges »

Vous rappelez-vous de la dernière fois où votre service a été au complet pendant une semaine, sans aucune absence (quelle qu'elle soit, peut-importe !) ? Moi non, je ne sais même pas si c'est déjà arrivé dans ma carrière administrative !
Alors utiliser ce prétexte fallacieux pour mettre la pression sur les télétravailleurs, les culpabiliser et les mettre en porte-à-faux vis-à-vis de leurs collègues, c'est tout simplement inadmissible !

Ma seconde chute : Une intervention expliquant comprendre les arguments des chefs de service… Je ne saurais dire pourquoi, mais j'ai envie de me répéter : il est dans nos valeurs de DÉFENDRE les agents, partout et tout le temps. Et de ne jamais tomber dans la cogestion.

À noter, un avis défavorable pour un.e agent.e, suivi par la direction.
Nous ne le répéterons jamais assez : vous avez des droits, les chefs de service ne sont pas omnipotents, il existe des recours. Alors n'hésitez jamais à nous contacter.

V Questions diverses

2 QD de notre part, mais d'une importance capitale !

La première :

La veille de ce CT, notre cher ministre-candidat annonçait l'arrivée d'un service sur Angoulême dans le cadre de la « démétropolisation ».
C'est la dernière fois que nous utiliserons ce terme, qui ne représente absolument pas la réalité de ces transferts de missions.

Nos questions étaient simples : qui, quand, quoi, comment ?
Le président nous a indiqué ne pas avoir plus d'informations que ce qui a filtré dans la presse. Et sincèrement, nous le croyons.
Il nous a quand même lâché quelques informations :
9 communes ou communautés de communes/agglomérations ont déposé un dossier, 3 ont été présenté en centrale : seul le Grand Angoulême a été retenu à ce jour.
Il est important de constater que ce n'est pas la commune mais l'agglomération qui a été retenue. Ce fameux service mystère pourra donc être installé partout dans l'Agglo, pas seulement dans la cité de la BD.

À notre question de savoir si ce service décentralisé dépendra d'une direction spécialisée ou de la DDFIP de Charente, le président a répondu que cela pouvait être l'un ou l'autre.
En clair, les futurs agents de ce service pourront dépendre de la DDFIP de Charente… ou pas !

Deuxième vague d'annonces des candidatures retenues après les élections municipales.
Le message nous semble clair : mesdames et messieurs les citoyens, vous voulez plus de service public ? Votez bien comme il faut en mars prochain !

La deuxième :

Nous avons interrogé la direction au sujet de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC).
Voici les informations que nous avons obtenues :
Le SGC sera installé rue de l'arsenal, à côté de la préfecture. La gestion commune du courrier, un premier temps envisagée, a été écartée. En effet, les process de notre direction et de la préfecture sont différents et chacun veut les conserver.
Les mises en commun seront donc les suivantes :

- Certaines compétences de la formation professionnelle seront mutualisées (bureautique, CHSCT)
- Mutualisation des salles de réunions
- Échanges ponctuels d'agents de services en fonction des compétences (travaux de peinture, électricité, etc.)

Bien évidemment, vous pouvez compter sur nous pour rester vigilants sur ce sujet, comme sur tous les autres d'ailleurs !

Vos représentant-e-s Solidaires Finances Publiques à ce CTL :

Céline GROUSSARD, Jean-René DAVY et François POUYDEBASQUE (titulaires)
Karine DUMONTET (suppléante siégeant en tant que titulaire)

Suivez-nous sur le site de Solidaires Finances Publiques
et sur notre page Facebook

* L'emploi des premières personnes du singulier et du pluriel est un parti pris volontaire, l'auteur de ces quelques lignes souhaitant apporter des remarques personnelles au travail effectué collectivement